

LES AUTOCHTONES DANS L'ESPACE MÉDIATIQUE QUÉBÉCOIS

Mémoire présenté par Éric Cardinal

à la

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et
certains services publics au Québec

En soutien et complément du témoignage présenté
lors de l'audience publique tenue à Val-d'Or le 7 juin 2018

NOTES BIOGRAPHIQUES

Éric Cardinal est un spécialiste de la communication publique avec plus de 20 ans d'expérience, possédant une expertise en affaires autochtones.

Expert des enjeux autochtones, il se passionne pour les questions concernant les relations avec les communautés des Premières Nations et des Inuits. Ses clients s'appuient sur sa profonde expérience avec les Premières Nations, ses liens importants et son réseau étendu avec les groupes autochtones, ainsi que sa compréhension de leur histoire, leur culture et leurs aspirations.

Il a commencé sa carrière à titre de journaliste avant d'entreprendre un parcours politique au sein du gouvernement québécois, ayant notamment assumé le poste de directeur de cabinet adjoint du ministre des Régions, des Relations avec les citoyens et ministre responsable des Affaires autochtones.

Il a par la suite fondé sa propre firme, qu'il a présidée pendant 10 ans avant de refaire un saut en politique provinciale à titre de directeur des communications au cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Doué pour la pédagogie, il a assumé de nombreuses charges d'enseignement depuis plus de quinze ans au Collège Kiuna, à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Il est également un conférencier très recherché et est souvent appelé à agir comme analyste-expert dans les médias.

Chez NATIONAL, Éric Cardinal dirige la pratique Affaires autochtones et acceptabilité sociale, travaillant avec les entreprises du secteur privé, ainsi qu'avec les organisations autochtones, afin de faciliter la compréhension mutuelle des enjeux et des possibilités, ainsi que de déterminer des objectifs communs.

Éric est l'auteur de l'essai *De Kebec à Québec: cinq siècles d'échanges entre nous*, publié aux éditions Les Intouchables et pour lequel il s'est vu remettre en 2009 la médaille de l'Assemblée nationale dans le cadre des Prix de la Présidence de l'Assemblée nationale pour les livres politiques de l'année.

Il est titulaire d'un baccalauréat en sciences politiques de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en droit de cette même université.

Table des matières

1. INTRODUCTION	4
La crise qui m’a fait voir l’étendue du problème	4
Val-d’Or : la crise qui m’amène au cœur de cette Commission	6
2. LA COUVERTURE MÉDIATIQUE DES AUTOCHTONES : LEÇONS APPRISES	7
Les biais communs de médias et journalistes allochtones	7
La méconnaissance	7
La méconnaissance : l’exemple du cas « Joé Juneau »	9
La « différence culturelle »	10
Le biais idéologique	12
Le facteur « Oka »	13
La particularité des éditoriaux et chroniques d’humeur	14
Médias nationaux VS médias régionaux	16
La couverture des enjeux politique et juridiques	17
La couverture d’enjeux sociaux, dont celui des événements de Val-d’Or	17
3. LES RELATIONS ENTRE LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LES MÉDIAS : DES PONTS À CONSTRUIRE	18
Les attentes des médias non-Autochtones VS celles des communautés	18
L’apport des médias et des journalistes autochtones	19
Le rôle des consultants et des firmes de communication	21
4. LES AUTOCHTONES ET LES MÉDIAS ÉLECTRONIQUES : LE PHÉNOMÈNE FACEBOOK	24
5. LE RÔLE ET LES RESPONSABILITÉS DE L’ÉTAT : L’INFLUENCE DE L’OPINION PUBLIQUE	25
Le rôle de l’État sur l’image des Autochtones dans l’opinion publique	25
Comblent l’invisible	26
6. ENJEUX ET PISTES DE SOLUTIONS	28
7. CONCLUSION	29
MÉDIAGRAPHIE	30

1. INTRODUCTION

À titre de professionnel des relations publiques et expert des questions relatives aux Autochtones, j'accorde évidemment une très grande importance à la place que ceux-ci occupent dans l'espace public québécois. Depuis que je m'intéresse aux enjeux qui concernent les Autochtones au Canada, c'est-à-dire depuis une vingtaine d'années, leur médiatisation m'a particulièrement préoccupée. Au fil du temps et de mes expériences, j'ai pu observer différents phénomènes qui me semblent propres aux rapports entre les Autochtones et les médias québécois, tout comme ceux entre les Autochtones et les institutions gouvernementales.

La crise qui m'a fait voir l'étendue du problème

C'est d'abord à titre d'étudiant en droit que j'ai découvert l'univers complexe, mais combien fascinant, des Autochtones au Canada. Dans le cadre de la production de mon mémoire de maîtrise, portant sur le concept d'obligation fiduciaire de la Couronne à l'égard des Autochtones, j'ai réalisé à quel point les enjeux étaient nombreux, importants et variés. Je m'intéressais alors plus particulièrement aux enjeux juridiques, mais j'ai rapidement compris que l'on ne pouvait pas aborder le contexte légal des Autochtones sans également toucher aux enjeux sociaux et politiques.

Quelques années plus tard, alors que j'assumais le poste de conseiller politique au cabinet du ministre responsable des Affaires autochtones, j'ai réalisé à quel point les enjeux de relations publiques étaient importants et fondamentaux. Cette constatation s'est faite de manière plutôt brutale en janvier 2002. C'est par le biais des médias que le ministre et moi apprenons à ce moment qu'une « entente territoriale » avait été conclue entre les gouvernements du Québec et du Canada et les communautés innues¹. La nouvelle, issue d'une fuite, a l'effet d'une bombe dans l'opinion publique. Les réactions sont intempestives et démesurées (de notre point de vue du moins), surtout sur la Côte-Nord et au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les principales régions concernées par la négociation. La fronde la plus importante émane de Sept-Îles, même si cette municipalité n'est pas directement touchée par la future entente de principe, la communauté d'Uasht mak Mani-utenam n'étant pas partie prenante aux négociations. Un groupe de citoyens crée l'Association pour le droit des Blancs² et rejette totalement le projet d'entente, considérant qu'il favorise la « partition » du Québec. Mais les réactions négatives ne proviennent pas seulement des régions. Elles fusent de partout et de tous les horizons. Les plus grandes critiques, ou celles qui marquent le plus, sont formulées par des alliés du gouvernement péquiste : des députés du Bloc québécois et l'ancien chef du Parti québécois, Jacques Parizeau. Devant ces réactions, le gouvernement du Québec semble sans ressource. Il faut dire que dans les bureaux des ministres concernés, comme dans celui du premier ministre, personne ne s'attendait à ce qu'une telle nouvelle sorte dans les journaux. Du moins, pas à ce moment-là. Il faudra plusieurs semaines avant que le gouvernement mette en place une stratégie de communication en mesure de répondre aux attaques, mais il est déjà trop tard. La machine à rumeurs est bien en marche. Puis il y a l'argument massue : le silence des gouvernements cache nécessairement quelque chose...

¹ La presse canadienne. (2002). Entente territoriale en vue. Le Soleil, p. A10.

² Péloquin, T. (2002). Guy Chevrette attendu de pied ferme à Sept-Îles. La Presse, p. A11.

Il faut préciser que l'entente de principe dont il est question n'est encore qu'à l'étape de projet, et qu'elle n'a même pas encore reçu l'aval de tous les négociateurs. Les ministres concernés, tant à Québec qu'à Ottawa, ne connaissent même pas la nature du texte lorsque *La Presse* publie la nouvelle. Quand les journalistes les appellent, il leur est donc impossible de commenter, étant plutôt obligés de dire qu'il s'agit encore d'un « projet d'entente » et que le processus doit suivre son cours normal. Les porte-parole gouvernementaux répondent aux médias qu'il n'est pas souhaitable de « négocier en public » et que, tant qu'il n'y aura pas une véritable entente, il faudrait demeurer discret. Puis ils ajoutent qu'il est seulement question d'une entente de principe et qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'en arriver à une entente finale. Les médias, et ceux qui font les manchettes, n'endossent pas ce point de vue. Pour eux, les gouvernements ont conclu une entente avec les Innus, une entente négociée en secret qui aura pour effet de « donner le territoire du Québec aux Innus ». Les accusations sont parfois très dures. Plusieurs prétendent que les gouvernements tentent de provoquer la partition du Québec.

Pour calmer le jeu, le gouvernement met sur pied une commission parlementaire et mandate l'ex-ministre Guy Chevrette afin de prendre le pouls des populations régionales et de faire rapport. Dans son rapport remis quelques mois plus tard, Guy Chevrette fait état de l'immense méconnaissance de la population à l'égard des enjeux qui concernent les Premières Nations. Il constate *de visu* l'ampleur des préjugés et l'image négative qu'ont les Autochtones dans l'opinion publique. Même s'il a été longtemps ministre des Affaires autochtones, il est surpris par ce constat et lance un appel que je reçois personnellement comme un défi, comme une mission : « [il est] étonnant que bon nombre de citoyens puissent avoir des perceptions aussi tronquées du type de vie qui a été imposé aux Autochtones. [...] Il nous faut corriger ces perceptions et ces préjugés, germe propice au désordre social. »

La commission parlementaire a entendu 72 organismes et siégé pendant 12 jours au Salon rouge de l'Assemblée nationale. J'ai eu la chance d'accompagner le ministre Rémy Trudel lors des travaux de cette importante commission et d'y entendre des intervenants venus de tous les horizons : organisations autochtones, municipalités, organismes de développement régional, regroupements de chasseurs, de pêcheurs, de trappeurs et de pourvoyeurs, syndicats, partis politiques, entreprises forestières et minières. C'est à ce moment-là que j'ai décidé que ma carrière professionnelle ne serait pas consacrée aux enjeux légaux des Autochtones, mais plutôt aux problématiques de communication, plus particulièrement des défis dans les relations entre Autochtones et allochtones.

C'est ainsi qu'en 2003, j'ai décidé de consacrer ma vie professionnelle à créer des ponts entre le Québec et les peuples autochtones. Peu de temps après avoir quitté la vie politique, j'ai créé ma propre entreprise de communication qui offrirait ses services aux communautés et organisations autochtones, étant convaincu qu'elles avaient besoin d'aide pour mieux communiquer avec leurs voisins non-Autochtones. Pendant quelque 10 ans, avec ma firme Cardinal Communication, j'ai conseillé et accompagné plusieurs organisations autochtones dans leurs enjeux de communication. Après un court retour en politique, en 2013, je suis revenu dans ce domaine, acceptant de me joindre au Cabinet de relations publiques NATIONAL pour y développer une pratique en Affaires autochtones.

Val-d'Or : la crise qui m'amène au cœur de cette Commission

Depuis, avec quelques collègues, je continue d'offrir mes conseils et services aux organisations autochtones dans leurs défis de communication publique. Nous travaillons aussi, de plus en plus, pour des entreprises et organisations non-Autochtone afin de construire des relations harmonieuses avec les communautés autochtones.

La médiatisation des questions autochtones demeure une préoccupation constante dans le cadre de mon travail. Les relations de presse constituent une partie significative du travail que nous faisons pour nos clients autochtones et nous avons d'ailleurs été au cœur des événements que l'on appelle la « crise autochtone de Val-d'Or ». En effet, lorsque le premier reportage de l'émission *Enquête* a été diffusé le 22 octobre 2015³, nous avons été mandatés afin de préparer une conférence de presse permettant aux principaux concernés (victimes, Centre d'amitié, Chefs de Premières Nations Anishnabeg et Cries, Assemblée des Premières Nations) de réagir rapidement et de façon unie. Pendant les semaines suivantes, nous avons accompagné plusieurs clients, dont l'APNQL et les Chefs Anishnabeg, afin de les conseiller sur les stratégies de communication, notamment au niveau des relations médias.

C'est entre autres pour cette raison que l'anthropologue Pierre Trudel, mandaté par la Commission pour étudier l'enjeu des médias, a voulu mener une entrevue avec moi. Pendant notre rencontre, j'ai répondu à ses questions et tenté, au mieux de mes connaissances et de mes souvenirs, d'offrir un éclairage sur la place des Autochtones dans les médias du Québec.

Au-delà de ce témoignage, je souhaitais contribuer davantage aux travaux de la Commission. J'étais donc très heureux de recevoir une invitation à témoigner.

Je souhaitais aussi fournir une contribution utile sous forme de texte écrit. Ce document se veut ainsi une synthèse de ma vision de la place des Autochtones dans l'espace public québécois, reposant principalement sur mon expérience acquise, ainsi que sur une réflexion bien personnelle sur les enjeux, les défis et les pistes de solutions qui pourraient être utiles à la Commission.

Il va sans dire que ce texte, les opinions qui y sont émises et les recommandations qui y sont formulées n'engagent que moi.

³ Dupuis, J (2015). Abus de la SQ: les femmes brisent le silence. *Radio-Canada, Émission Enquête*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/tele/enquete/2015-2016/episodes/360817/femmes-autochtones-surete-du-quebec-sq>

2. LA COUVERTURE MÉDIATIQUE DES AUTOCHTONES : LEÇONS APPRISES

Que ce soit comme chercheur et professeur en droit autochtone, conseiller politique du ministre des Affaires autochtones ou comme consultant en communication pour les organisations autochtones, je m'intéresse à la couverture médiatique des Autochtones depuis deux décennies. En plus de m'y intéresser, j'essaie de la décortiquer et de l'analyser. C'est évidemment l'une des fonctions de mon métier actuel. À titre de consultant en relations publiques pour des organisations autochtones, notamment des gouvernements de Premières Nations, c'est mon devoir d'analyser la couverture médiatique afin d'y voir tout élément susceptible d'affecter mes clients. Mais mon analyse va souvent beaucoup plus loin et relève d'un intérêt plus général à l'égard de l'impact de la couverture médiatique sur l'opinion publique.

J'ai lu beaucoup sur le sujet. En annexe, on trouvera d'ailleurs une liste des lectures qui ont un lien avec le propos de ce document. Ce mémoire n'est toutefois pas un article scientifique et n'a pas la prétention de présenter une analyse complètement objective de la couverture des Autochtones par les médias québécois. Il s'agit plutôt d'un exposé construit sur la base d'expériences personnelles auxquelles j'ai réfléchi et tenté de poser un regard analytique. Il n'est pas pleinement objectif non plus, puisqu'il reflète ma conviction personnelle que les Autochtones ont été, et sont encore dans une large mesure, très mal desservis par l'image d'eux qui est véhiculée par les médias, que cette image médiatique a un effet direct sur l'opinion publique et, qu'en conséquence, l'État doit en assumer une part de responsabilité.

Les biais communs de médias et journalistes allochtones

La constatation la plus évidente lorsqu'on observe la couverture médiatique des Autochtones est la présence de biais dans le travail journalistique. Ce phénomène n'est pas propre à la couverture médiatique des Autochtones. Aucun journaliste ne peut prétendre à une complète objectivité et chacun effectue son travail avec un regard teinté par son propre bagage culturel et idéologique. Plusieurs chercheurs ont étudié cette question et ont identifié différents biais qui orientent grandement la grille d'analyse d'un journaliste devant un sujet autochtone. Personnellement, j'identifie trois grandes catégories de biais : ceux que l'on peut classer sous l'appellation « méconnaissance », ceux qui relèvent de la « différence culturelle » et ceux qui sont plutôt de nature « idéologique », dans laquelle on retrouve le racisme.

La méconnaissance

Dans la première catégorie, on retrouve un très grand nombre d'articles et de reportages qui comportent soit des erreurs de faits ou des erreurs de jugement du journaliste, des erreurs qui sont le résultat de la méconnaissance de son sujet. C'est, par exemple, un journaliste qui confond « Innu » et « Inuit ».

La méconnaissance de l'histoire et des réalités des peuples autochtones amène aussi certains journalistes à faire des erreurs de choix de reportage ou dans la recherche de porte-parole. Ne pas connaître le système politique d'une nation amène parfois des journalistes à confondre les rôles de Chef et de Grand Chef. Ne pas comprendre le système juridique qui encadre les Premières

Nations, la *Loi sur les Indiens*⁴ et sa portée, notamment, sont autant de facteurs qui amènent aussi tout un lot de reportages comportant des informations plus ou moins correctes. Idem pour la couverture des enjeux territoriaux et de droits ancestraux. Le régime des droits ancestraux et, plus largement, le contexte juridique qui concerne les peuples autochtones au Québec, est particulièrement complexe. Ne pas connaître ce contexte peut facilement mener à des erreurs de la part des médias.

Or, cette méconnaissance est tout à fait compréhensible. Tel que mentionné, les questions touchant les Autochtones ne sont pas toujours simples à comprendre, encore moins à expliquer dans un langage clair et simple pour le lecteur. Quand des représentants de la nation Anishnabe menacent de bloquer des opérations minières en Abitibi, il y a derrière cette action tout un ensemble complexe de facteurs historiques, d'éléments culturels, de griefs juridiques et un contexte sociopolitique extrêmement complexe. Seulement d'un point de vue du droit, la démarche des Anishnabeg repose sur ou implique : un traité historique, un traité moderne, un article de la Constitution canadienne, une déclaration de l'Organisation des Nations unies, plusieurs décisions de tribunaux, des principes juridiques de la *Common Law*, la *Loi sur les Indiens* et plusieurs autres lois provinciales et fédérales.

Simplement pour expliquer les fondements juridiques de la position des Anishnabeg, un cours de trois heures ne serait pas suffisant. J'ai déjà tenté l'expérience, il y a quelques années, alors que je conseillais le Conseil d'une Première Nation dans une démarche semblable d'affirmation territoriale. J'avais tenu ce qu'on appelle un « *briefing* technique » pour les médias. Il s'agissait d'une rencontre de deux heures pendant laquelle nous expliquions, en présence d'un anthropologue, d'un avocat expert en droit autochtone et de moi-même, le contexte politique, historique et juridique de la démarche de la Première Nation en question. Nous avons répondu à toutes les questions des journalistes dans un langage qui se voulait le plus simple possible. Nous avons même produit un document d'information et de vulgarisation qu'ils pouvaient utiliser et citer. Ce fut un exercice utile qui nous a permis de modifier la perception de journalistes (ceux qui s'étaient déplacés) par rapport aux enjeux de la communauté. Mais, on ne peut pas toujours tenir ce genre d'exercices, ni forcer tous les journalistes à y participer.

En 2010, j'ai aussi travaillé avec le Conseil en éducation des Premières Nations (CEPN) à l'organisation d'une journée de formation et de sensibilisation à Radio-Canada. Cette session, tenue le 12 mai 2010, a réuni une centaine d'employés de Radio-Canada, des journalistes, des chercheurs et du personnel de soutien. Elle s'est avérée très utile, notamment en permettant aux différents chercheurs et employés de Radio-Canada d'avoir les bonnes informations quand vient le temps de couvrir un événement autochtone au Québec. Le guide d'information produit par le CEPN a été grandement apprécié et, rapidement, on s'est rendu compte de son utilité. Cette session a aussi mis en lumière le fossé qui existe entre les attentes des médias et ceux des leaders autochtones. J'y reviendrai plus loin.

La méconnaissance des Autochtones par les journalistes québécois n'est donc pas surprenante en soi. La majorité des journalistes sont des Québécois n'ayant pas, ou très peu, eu la chance d'en apprendre sur les Autochtones. Pendant de très nombreuses années, ce que l'école enseignait au sujet des Autochtones était extrêmement insuffisant. Pour les plus âgés des journalistes, c'est

⁴ Gouvernement du Canada. Ministère de la Justice. *Loi sur les Indiens*. Repéré à <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-5/>

même une image très péjorative des Autochtones, voire carrément raciste, qui leur était présentée à l'école. Dans un texte publié en 2004⁵, l'anthropologue Pierre Trudel souligne que « les Québécois âgés de plus de 40 ans ont été exposés à des manuels scolaires qui aujourd'hui seraient facilement classés comme étant racistes ou haineux. »

Bien que l'image des Autochtones dans les manuels scolaires se soit améliorée, ceux qui étaient étudiants dans les années 1980 et 1990 n'ont toujours pas ce qu'il faut pour bien connaître les Premières Nations. « Les manuels et livres d'histoire ont tendance à les faire disparaître pendant la période de 1850 à 1960, période qualifiée de « déracinement et d'assimilation » par la Commission royale sur les peuples autochtones. Toujours dans ces manuels, les Premières Nations sont « redécouvertes » lorsqu'il est question du « problème indien » à partir des années 1960. »⁶ L'anthropologue conclut donc que « la population en général manque d'un outil important pour mieux comprendre ledit « problème indien », ainsi que pour mieux comprendre la question plus spécifique des droits ancestraux.

Je ne saurais dire si les manuels scolaires plus récents, possédant une section sur les Autochtones beaucoup plus juste, précise et détaillée, ont un effet direct sur la manière qu'ont les plus jeunes journalistes à couvrir l'actualité autochtone. Je constate néanmoins une distinction chez les plus jeunes journalistes, une plus grande ouverture d'esprit de manière générale. J'imagine que plusieurs facteurs contribuent à cette situation. L'information transmise à l'école en est un certainement. À celui-ci, j'ajouterais aussi celui de ne pas avoir connu la « crise d'Oka » de 1990, ou du moins de ne pas en avoir de souvenir.

La méconnaissance : l'exemple du cas « Joé Juneau »

Il y a, en quelque sorte, deux types de couverture médiatique des sujets qui concernent les Autochtones : celle réalisée par des journalistes qui connaissent mieux les dossiers et celle qui est faite par un journaliste qui ne connaît pas son sujet, souvent quelqu'un qui ne couvre un sujet autochtone que de façon épisodique, sans qu'il puisse situer l'information dans son contexte.

Voici un exemple concret : la Société Makivik, l'organe politique des Inuits du Nunavik, a récemment décidé d'arrêter le financement d'un programme de hockey sous la direction de l'ex-joueur professionnel Joé Juneau. La décision était notamment prise en vertu d'une étude réalisée par une firme indépendante pour le compte de la Société Makivik révélant que le programme de hockey n'atteignait pas les objectifs poursuivis par le programme qui le finançait (lutte à la criminalité). Le programme n'atteignait pas non plus les objectifs liés à la persévérance scolaire, n'engendrant pas d'amélioration concrète à ce niveau, même si le programme était en place depuis huit ans. Avec cette décision, Makivik n'abolissait toutefois pas les programmes de hockey. Elle a plutôt mis en place un nouveau programme répondant davantage à leurs préoccupations et qui allait être dirigé par un Inuit cette fois-ci.

La couverture de presse au Nunavik était relativement correcte, objective et factuelle, alors que dans le sud, des médias – surtout des médias sportifs – se sont emparés de la nouvelle et en ont fait un traitement complètement différent. Joé Juneau est devenu une victime d'un acte de

⁵ Trudel, P. (2004). Médias et autochtones : pour une information équilibrée et dépourvue de préjugés. *Bulletin d'histoire politique*. 12(3). P. 145-167.

⁶ Idem

« sabotage »⁷ de la part des autorités inuites, qui brimaient ainsi, selon lui, le développement des jeunes Inuits. Les médias du sud (Montréal et Québec) laissaient entendre que les enfants inuits ne pourraient plus jouer au hockey, ni participer à des tournois et autres activités utiles à leur développement. Pour ces médias, la décision de Makivik est présentée comme un scandale.

Mandatés par Makivik, nous avons tenté de faire comprendre le point de vue de l'organisme et de ses dirigeants, en vain. Nous ne pouvions rien faire au fait que cette orientation de la nouvelle avait été donnée par des journalistes sportifs qui ne connaissent rien aux enjeux autochtones, encore moins ceux des Inuits. Il n'y avait que la nouvelle sur la star du hockey au Québec brimée dans ses droits. La couverture a été très négative. La réaction de notre client a été de laisser faire et de ne pas réagir à cette couverture. Nous n'avons pas insisté parce qu'il y avait un risque. Dans le contexte d'une crise, si on essaie trop de faire passer notre message, cela peut amplifier la crise et, par conséquent, la faire perdurer dans le temps. De plus, le « public cible » de Makivik est la population de Makivik et celle-ci n'était pas affectée par la couverture.

La « différence culturelle »

« Je ne suis pas Canadien, je ne suis pas Québécois, je suis Innu. » Quand le Chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador prononce cette phrase lors du Forum socioéconomique des Premières Nations, tenu à Mashteuiatsh à l'été 2006, en présence du premier ministre Jean Charest et de plusieurs de ses ministres, il crée une commotion. Les politiciens et les médias sur place sont consternés, plusieurs sont choqués. Le Chef Picard énonce pourtant une évidence. Son peuple, c'est-à-dire la « communauté de gens unis par leur origine, leur mode de vie, leur langue ou leur culture »⁸ est le peuple Innu. Les Innus répondent aussi au concept de « nation », c'est-à-dire un « ensemble d'êtres humains vivant sur un même territoire, ayant une communauté d'origine, d'histoire, de culture, de traditions, parfois de langue, et constituant une communauté politique »⁹.

Bien sûr, je comprends que les réactions de certains reposaient sur le sentiment que Ghislain Picard parlait de l'appartenance à l'État et qu'il prononçait ainsi, d'une certaine façon, une déclaration de « souveraineté autochtone », ce qui sous-tend aussi la question de la « partition » du territoire québécois, une menace que soulèvent parfois des leaders autochtones lors de débats sur l'avenir constitutionnel du Québec.

Le Chef Picard tentait délibérément de provoquer son auditoire afin de faire réaliser l'importance de la différence culturelle dans les relations avec le gouvernement. D'ailleurs, les biais que je commente ici s'appliquent aussi, beaucoup de la même façon, sur le plan médiatique. Les politiciens québécois possèdent les mêmes références et les mêmes biais que les journalistes. Il est vrai que des efforts sont faits au niveau gouvernemental pour tenir compte des particularités socioculturelles des Autochtones, mais on est encore loin de la véritable reconnaissance souhaitée par les communautés.

⁷ Prévost, H. (2017). Programme de hockey annulé au Nunavik : Joé Juneau parle de « sabotage ». *ICI.Radio-Canada.ca*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1066402/sport-hockey-programme-nunavik-joé-juneau-annulation>

⁸ Dictionnaire Larousse

⁹ Dictionnaire Larousse

Reconnaissance souhaitée et attendue depuis longtemps. Cela fait déjà plus de 30 ans que l'Assemblée nationale du Québec a officiellement reconnu les peuples autochtones comme formant des nations, ayant le droit de « se développer en tant que nations distinctes ayant leur identité propre et exerçant leurs droits au sein du Québec »¹⁰. En 1985, l'Assemblée nationale reconnaissait neuf Premières Nations et la nation inuite. En 1989, l'Assemblée nationale reconnaissait la nation malécite. À noter que le Québec n'a pas encore officiellement reconnu de nation métisse.

Or, même s'il est reconnu que les Autochtones au Québec forment des « nations distinctes », on voit peu de distinction dans la manière dont le gouvernement et les médias traitent avec eux. La place de la langue en constitue un exemple éloquent. Je suis persuadé qu'un journaliste qui part couvrir un événement à l'étranger tient compte de la différence culturelle dans sa préparation et dans ses méthodes de travail. On voit souvent, par exemple, des interprètes utilisés pour permettre aux personnes interviewées de s'exprimer dans leur langue, même si cette personne pourrait s'exprimer en français ou en anglais. Dans une analyse du travail des correspondants de médias français en Chine¹¹, le chercheur met beaucoup d'emphasis sur l'importance de la langue dans le travail journalistique. Il énonce ce qui confirme ce que je crois être une évidence, à savoir que de faire une entrevue dans une langue qui n'est pas celle première de l'interviewé a pour effet de « nuancer la portée du message original ».

Or, combien de fois a-t-on vu des journalistes employer des interprètes pour mener des entrevues auprès d'Atikamekw, de Cris ou d'Inuits ? Chez ces nations, de façon encore très importante, la langue maternelle et la langue d'usage ne sont pas le français, ni l'anglais. Pourtant, à ma connaissance, le recours à des interprètes par les médias est inexistant.

L'enjeu de la langue n'est pas seulement lié aux langues autochtones, mais aussi à la présence de communautés autochtones dont la langue d'usage est l'anglais. Ayant travaillé quelques années pour le Conseil Mohawk de Kahnawake, notamment comme responsable des relations médias, j'ai constaté que le fait qu'il s'agisse d'une communauté anglophone avait une incidence très importante dans l'attitude des journalistes francophones. Déjà, le simple fait qu'il existe une barrière linguistique a pour effet de nuire à la bonne communication entre un journaliste francophone et un porte-parole anglophone. Les médias ne sont évidemment pas à blâmer pour cette situation. Les autorités de Kahnawake ont peut-être même plus de responsabilités à ce niveau. Longtemps, il était impossible pour un journaliste de parler en français avec un représentant de Kahnawake. Pire, lorsque j'ai accepté en 2003 de travailler pour le Conseil Mohawk, on ne répondait tout simplement pas aux requêtes des médias francophones. En refusant de répondre aux journalistes francophones, on ne pouvait pas se surprendre de constater un biais négatif à l'endroit des Mohawks dans les reportages.

Par contre, même quand les médias francophones ont eu accès à un porte-parole francophone, j'ai constaté que pour certains journalistes, le fait que la communauté soit anglophone était perçu comme une insulte, comme s'il s'agissait d'un choix délibéré marquant une opposition à la société québécoise. La situation a beaucoup changé, mais je vois encore parfois dans des articles,

¹⁰ Motion de l'Assemblée nationale du Québec du 20 mars 1985 sur la reconnaissance des droits des Autochtones

¹¹ Jiangeng Sun. (2016). Les pratiques des correspondants français en Chine : un journalisme d'immersion paradoxal », Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo [En ligne], Vol 5, n°1 – 2016.

particulièrement chez les éditorialistes, des qualificatifs employés à l'égard des Mohawks qui n'ont rien à voir avec la notion de « différence culturelle autochtone », mais plutôt au fait qu'ils sont anglophones (et « anti-Québec », pour certains). Gilles Proulx, entre autres, affirme souvent, en parlant de Kahnawake, que la loi 101 ne s'y applique pas. Dans un texte paru en 2017, intitulé « La république des vaches sacrées »¹², il met encore l'emphase sur l'aspect anglophone de cette communauté qu'il qualifie de « république autarcique » en illustrant (ridiculisant ?) l'opposition du Conseil Mohawk à la légalisation du cannabis sur son territoire par l'expression « No way ! ». Il ne fait pas de doute dans mon esprit que M. Proulx veut ainsi marquer le fait que, selon lui, les Mohawks se moquent des Québécois et des lois du Québec. Le fait de parler en anglais en serait la preuve.

Au-delà de la langue et des références culturelles, il y a aussi des aspects comportementaux que l'on peut classer dans le biais de la différence culturelle. Dans ma pratique, je peux confirmer ce que Pierre Trudel écrit dans son texte « Médias et Autochtones : Pour une information équilibrée et dépourvue de préjugés »¹³ : « Les différences culturelles et comportementales entre Autochtones et Québécois sont également source de malaise et peuvent hypothéquer le travail des journalistes ». Il m'est arrivé régulièrement de faire face à des problèmes de communication entre des journalistes et des représentants d'organisations autochtones. Il y a bien sûr le fameux « Indian time », que l'on décrit souvent comme étant le fait que les Autochtones arrivent en retard à un rendez-vous donné. Or, cette expression cache un phénomène beaucoup plus large et plus complexe, soit celui du rapport avec le temps dans certaines cultures autochtones. Ce n'est pas un mythe ; il y a une véritable différence culturelle, chez certaines nations, entre la conception du temps qu'ont les Québécois et les Autochtones.

Le biais idéologique

Le biais idéologique regroupe l'ensemble des préjugés qui teintent le regard que portent les journalistes sur les Autochtones. Dans le document « Mythes et réalités sur les peuples autochtones »¹⁴ produit pour la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, Pierre Lepage souligne que les préjugés à l'égard des Autochtones sont largement répandus dans la population québécoise. Citant des sondages d'opinion réalisés en 1992 et 1994, il relève que la majorité des Québécois perçoivent les Autochtones comme « des citoyens privilégiés » ayant « des droits supérieurs aux autres citoyens ». Il s'étonne particulièrement de l'énorme distorsion entre la réalité et les perceptions chez les Québécois francophones : « seulement 9 % des répondants francophones étaient d'avis que les conditions de vie étaient beaucoup moins bonnes dans les réserves », ajoutant que « les résultats indiquaient par ailleurs des résultats différents chez les anglophones. »

Le même type de différence entre les réponses des francophones et celles des anglophones existe dans des sondages plus récents, notamment celui réalisé récemment par la firme Léger Marketing

¹² Proulx, Gilles. « La république des vaches sacrées ». Le Journal de Québec. 14 septembre 2017, p. 16.

¹³ Trudel, P. (2004). Médias et autochtones : pour une information équilibrée et dépourvue de préjugés. *Bulletin d'histoire politique*. 12 (3), p. 145-167.

¹⁴ Lepage, P. (dir.). (2009). Mythes et réalités sur les peuples autochtones (2e éd.). Québec : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

pour l'Association d'études canadiennes et l'Institut canadien pour les identités et la migration¹⁵. Ce sondage révèle que les Québécois, et particulièrement les Québécois francophones, sont moins nombreux à avoir une bonne opinion des Autochtones comparativement aux autres répondants.

Il peut y avoir plusieurs explications, mais on peut présumer que l'influence des médias joue un rôle non négligeable.

Le facteur « Oka »

Il ne fait aucun doute à mes yeux que la crise qui a secoué le Québec en 1990 a profondément marqué l'opinion publique québécoise et que ses effets se font encore sentir aujourd'hui. Avant 1990, il existait bien un préjugé négatif général à l'égard des Premières Nations, mais celui-ci était plutôt invisible dans les médias. On peut dire qu'à cette époque, les médias étaient indifférents à l'égard des Autochtones. La crise de 1990 a profondément changé la situation, les Autochtones devenant soudainement un sujet très intéressant pour les médias. À partir de ce moment, les articles concernant les Autochtones sont devenus beaucoup plus nombreux, mais pour autant, ils n'étaient pas plus éclairants pour la population. Les sujets couverts et les angles journalistiques amenaient souvent à présenter les Autochtones comme de mauvais citoyens, qui jouissent de privilèges et qui ne respectent pas les lois. Cette image des Autochtones véhiculée dans les médias n'est pas nouvelle. Déjà, en 1979, dans une recherche menée pour la Commission des droits de la personne, l'anthropologue Sylvie Vincent répertorie six éléments distinctifs que l'on retrouve dans les chroniques de chasse et pêche de l'époque¹⁶ :

- 1- Les Autochtones jouissent de privilèges ;
- 2- Les Autochtones ne respectent pas les lois ;
- 3- Les Autochtones dilapident le patrimoine et coûtent cher ;
- 4- Les Autochtones s'emparent de nos territoires ;
- 5- Les Autochtones nous attaquent ;
- 6- La démesure autochtone.

Mais, à partir de 1990, cette image très négative et biaisée des Autochtones devient très présente dans les médias. La situation s'est beaucoup améliorée au cours des dernières années, mais on peut encore percevoir ces éléments distinctifs dans différents reportages et, notamment, dans des textes d'opinion, des chroniques et des éditoriaux. Lors d'un colloque organisé par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec en 1994, le protecteur du citoyen Daniel Jacoby mettait d'ailleurs en garde le milieu journalistique face à une dérive de la couverture vers ce qu'il qualifie littéralement de « propagande haineuse ». J'y reviendrai plus loin.

De mon point de vue, donc, la couverture médiatique des Autochtones s'améliore, entre autres, parce que l'impact de la crise de 1990 se fait de moins en moins ressentir près de trois décennies plus tard.

¹⁵ La presse canadienne. (2018). Sondage: les Québécois moins nombreux à avoir une bonne opinion des Autochtones. La Presse. Repéré à <http://www.lapresse.ca/actualites/national/201803/21/01-5158191-sondage-les-quebecois-moins-nombreux-a-avoir-une-bonne-opinion-des-autochtones.php>

¹⁶ Vincent, S. Arcand, B. (1979). L'image de l'Amérindien dans les manuels scolaires du Québec. *Coll. Cultures amérindiennes, cahiers du Québec*, Montréal : Hurtubise HMH.

La particularité des éditoriaux et chroniques d'humeur

Les biais d'un journaliste à l'égard des réalités des Autochtones sera plus évident dans un éditorial ou une chronique. On peut s'interroger sur la connaissance des Autochtones qu'ont certains chroniqueurs et éditorialistes qui, de façon régulièrement, publient des articles faisant sursauter le milieu autochtone. On peut à tout le moins affirmer qu'il existe une différence culturelle importante entre eux et les Autochtones qu'ils utilisent comme sujet de chronique. Enfin, on peut présumer qu'ils sont, comme beaucoup de Québécois, influencés par des jugements de valeurs ayant pour effet de porter un regard quelque peu discriminant à l'égard des Autochtones. Quand ils écrivent, par exemple, au sujet des « cigarettes à plumes » et soutiennent que « les chefs s'en mettent plein les poches »¹⁷, on peut s'interroger sur leur degré de connaissance, mais aussi sur le poids des préjugés dans leur rédaction.

Généralement et historiquement, les Autochtones ne réagissent pas aux articles ou aux chroniques, même s'ils sont très choquants. Depuis quelques années toutefois, Ghislain Picard, le Chef de l'APNQL, se fait un devoir de répliquer aux chroniques qui perpétuent des stéréotypes et préjugés à l'égard des Premières Nations. Dans une réplique à un texte paru récemment dans le *Journal de Québec*¹⁸, le Chef Picard déplore « le langage qu'utilisent certains chroniqueurs pour ridiculiser le discours politique des Premières Nations sur les liens entre le territoire, les ressources et les droits ancestraux et issus de traités »¹⁹.

Dans une autre lettre-réponse à un chroniqueur, le Chef Picard déplore que le chroniqueur énonce « sans nuances, et à grands coups de généralités, une série de préjugés et d'accusations insultantes à l'égard des Autochtones »²⁰. Il soutient d'ailleurs que « ce texte s'inscrit dans la continuité de certains journalistes, commentateurs et faiseurs d'opinions qui se plaisent à faire jouir leur lectorat ignorant et plein de préjugés, en décrivant un monde « autochtone » sans règles, comme des sortes de ghettos sans lois, sans valeur et sans jugement »²¹.

Une autre chronique publiée en 2009 mettait en relief la méconnaissance du chroniqueur à l'égard des réalités des peuples autochtones²². Cette chronique mettait en évidence le biais idéologique de la négation du statut de peuple et de nation des Autochtones. Ce biais est probablement, selon moi du moins, celui qui influence le plus les éditorialistes à écrire des chroniques ayant un ton négatif à l'égard des Autochtones. En réplique à cet éditorial, Ghislain Picard le souligne : « Confondre une nation autochtone à un groupe ethnique, c'est faire preuve

¹⁷ Martineau, R. (2017). Une belle gang d'hypocrites. *Le Journal de Montréal*. P. 6. Repéré à <http://www.journaldemontreal.com/2017/07/08/une-belle-gang-dhypocrites>

¹⁸ Hébert, M. (2018). Un dernier scandale avant les élections. *Le Journal de Montréal (Blogue)*. Repéré à <http://www.journaldequebec.com/2018/05/03/un-dernier-scandale-avant-les-elections>

¹⁹ Picard, G. (2018). Le Chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador répond à Michel Hébert. *Le Journal de Québec (blogues Votre opinion)*. Repéré à <http://www.journaldequebec.com/2018/05/07/le-chef-de-lassemblee-des-premieres-nations-quebec-labrador-repond-a-michel-hebert>

²⁰ Picard, G. (2017). Ça suffit, réplique à Richard Martineau. *Le Journal de Montréal*.

²¹ Idem

²² Martineau, Richard. (2009). What the phoque? *Le Journal de Montréal*. P. 6.

d'une ignorance impardonnable de la part d'un journaliste professionnel. Les Inuits, tout comme les Premières Nations, forment des peuples distincts qui ont leur propre statut juridique »²³.

En avril 2016, un autre texte d'opinion intitulé « Jusqu'à quand des réserves au Canada ? »²⁴, partageait une vision que l'on peut qualifier de paternaliste, voire colonialiste, très répandue dans l'opinion publique en raison de la méconnaissance de l'histoire et des réalités des « réserves indiennes » qui existent depuis l'époque où le gouvernement canadien souhaitait littéralement exterminer les peuples autochtones. On peut se demander sur quelle base peut-on écrire que « les chefs de bande se comportent en despotes et gèrent les millions payés par les taxes de tous les citoyens sans obligation de rendre des comptes sur les dépenses encourues »²⁵ ? Et, à partir de quelles études peut-on affirmer qu'il faut oublier « le mythe de la chasse et de la pêche, ces activités qui permettaient de se nourrir dans le passé » et que « les autochtones d'aujourd'hui se nourrissent de « *junk food* », se saoulent jusqu'à plus soif et consomment des drogues qui arrivent par les avions des Blancs »²⁶. Enfin, la conclusion de l'article illustre bien un penchant idéologique qui perçoit d'une certaine façon l'assimilation comme la voie à suivre : « Il faudra bien envisager de cesser officiellement de tuer moralement les Autochtones en les maintenant dans un assistanat qui en fait des citoyens de seconde zone au Canada. Les milliards de dollars ont enfoncé les premiers habitants du pays dans une déculturation tragique »²⁷.

Globalement, on retrouve quelques dénominateurs communs dans les différentes chroniques portant sur les Autochtones :

- Généralisation à outrance : les chroniqueurs ont tendance à généraliser exagérément les problématiques, ainsi que le rôle des Chefs des communautés ;
- Utilisation de préjugés racistes, basés sur l'ignorance de l'histoire et des réalités des Autochtones ;
- Ton sensationnaliste : « un petit garçon de 7 ou 8 ans pisse dans son pantalon, comme si c'était la chose la plus normale du monde. Sa mère est là, qui le regarde d'un air impassible, attendant qu'il ait fini. Elle n'a pas 20 ans. Elle est obèse et enceinte, et deux autres enfants sont accrochés à ses jupes. »²⁸ ;
- Utilisation d'adjectifs tendancieux : les chroniqueurs utilisent souvent des adjectifs empreints de racisme comme : « air impassible », « obèse et enceinte », « corrompus jusqu'à l'os », « malheureux peuple », « s'enfoncent dans l'alcool et le trou sans fond de l'aide sociale. »

Dans une lettre ouverte en réaction à une chronique, la présidente l'organisme Femmes autochtones du Québec, Viviane Michel, écrit : « Vous alimentez le mépris des Québécois à notre endroit. Il est clair que les Premières Nations au Québec et d'ailleurs vivent des moments très difficiles dans un contexte colonial et paternaliste. La façon dont vous décrivez cette réalité, dans

²³ <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/un-manque-de-rigueur-journalistique-de-la-part-de-richard-martineau-537296961.html>

²⁴ Bombardier, D. (2016). Jusqu'à quand des réserves au Canada? *Le Journal de Montréal*. P. 37.

²⁵ Idem

²⁶ Idem

²⁷ Idem

²⁸ Texte paru en 2009 dans La Presse sous le titre « Deux mauvais choix de Harper »

un langage empreint d'ignorance et de mépris, est inacceptable pour toutes les Premières Nations au Québec. Et voilà, le racisme que vous nourrissez déconstruit ce que nous bâtissons. »²⁹

Médias nationaux VS médias régionaux

Je n'ai pas lu d'études à ce sujet ni procédé à une analyse de la couverture médiatique, mais mon expérience personnelle m'amène à affirmer qu'il y a une différence dans le traitement médiatique des enjeux autochtones entre les médias nationaux et les médias régionaux.

Cette distinction ne tient pas tant aux biais qui seraient différents, mais plutôt aux facteurs qui influencent le traitement et l'angle de la couverture médiatique. En effet, en plus des biais présentés précédemment, la couverture médiatique des dossiers autochtones est aussi influencée par d'autres facteurs.

Le facteur géographique a une certaine importance, surtout lorsque le sujet a une incidence sur des enjeux locaux. Par exemple, lorsque les Chefs Anishnabeg ont tenu une conférence de presse à Val-d'Or, en marge du caucus présessionnel de l'aile parlementaire du Parti libéral du Québec, l'intérêt des journalistes locaux n'était pas le même que celui de la presse nationale qui suit de près les décisions gouvernementales.

En 2012, la doctorante Marie-Ève Carignan publie un article dans lequel elle se penche sur la question : « Comment sont représentées les Premières Nations dans les médias et quelles sont leurs attentes? »³⁰

Son analyse porte principalement sur une tournée des régions du Québec menée en 2008 par le Conseil de presse du Québec (CPQ), organisme sans but lucratif ayant comme mission de défendre la liberté de presse et le droit du public à une information libre et de qualité. Cette tournée visait à consulter les acteurs socio-économiques, les représentants des médias et le public de chacune des régions de la province afin d'obtenir leur point de vue sur l'actualité. Le CPQ partait alors de l'hypothèse selon laquelle les médias d'information jouent un rôle capital dans nos sociétés démocratiques et influencent nos choix politiques, économiques, sociaux et culturels.

Elle constate que les représentants autochtones rencontrés distinguent clairement le traitement des médias régionaux par rapport à celui des médias nationaux. Pour ces derniers, les représentants autochtones déplorent que l'image véhiculée soit souvent incomplète ou stéréotypée. « Cela véhicule des préjugés, des affirmations inexactes et une image folklorique des communautés. Les participants des rencontres analysées semblent unanimes sur ce point. En raison de cette image, ils estiment être perçus comme de mauvaises personnes, pleines de problèmes. Ils se sentent perçus, par rapport aux discours en place, comme l'autre victime de diverses formes de négations, basées sur les stéréotypes physiques, l'histoire ou l'identité culturelle et politique, alors que plusieurs enjeux et nouvelles très constructives pourraient être abordés ou repris dans les médias nationaux. »³¹

²⁹ Michel, V. (2016). Réponse à Denise Bombardier. FAQNW. Repéré à <https://www.faq-nqw.org/news/reponse-a-denise-bombardier-2/>

³⁰ Carignan, M. (2012). L'état de l'information locale, régionale et nationale au Québec : Le point de vue des Premières Nations. *Recherches amérindiennes au Québec*, 42(1), 49–57.

³¹ Idem

Un autre facteur important qui influence le traitement journalistique est celui que l'on pourrait qualifier de « thématique » ou la nature du sujet en question. Ainsi, j'ai pu observer qu'il existe une distinction nette et évidente entre le traitement médiatique des sujets qui portent sur des enjeux politiques ou juridiques et ceux qui portent sur des enjeux sociaux.

La couverture des enjeux politiques et juridiques

Lorsque les médias couvrent des sujets qui concernent des enjeux politiques ou juridiques, les journalistes semblent davantage influencés par les biais décrits plus haut. Comme je l'expliquais, il est facile de comprendre que les journalistes aient de la difficulté à bien traiter des sujets aussi complexes que ceux concernant les droits ancestraux et la négociation territoriale.

Comme je l'évoquais précédemment, je crois qu'il y a un « effet Oka » dans la façon de traiter ce type d'enjeux. Plus largement, il semble exister chez les journalistes, comme dans la population québécoise en général, un préjugé très fort à l'effet que les revendications des Autochtones sont exagérées, voire carrément une attaque à l'endroit des droits des Québécois. Dans le manuel « Mythes et réalités », Pierre Lepage souligne justement que « s'il est une question qui agace et qui fait peur, c'est bien celle des revendications territoriales des peuples autochtones ». « Pourtant, bien des mythes entourent cette question », précise-t-il.

Pierre Trudel va même jusqu'à affirmer que les Autochtones sont aux Québécois ce qu'ont été les Juifs au nationalisme ethnico-religieux des Canadiens-français³².

En fait, on perçoit chez les journalistes les mêmes préjugés et stéréotypes qui présentent dans l'imagerie populaire « l'autochtone » comme un « anti-développement » et un « problème » au développement de la société québécoise. Les Premières Nations, quand il est question de territoires et de droits, sont vues comme des opposants au nationalisme québécois. C'est conforme à une idéologie postcoloniale de la représentation des groupes autochtones et c'est souvent cette image qui influence la couverture médiatique, surtout en situation de crises.

La couverture d'enjeux sociaux, dont celui des événements de Val-d'Or

Lorsque le thème de la couverture médiatique n'est pas lié au territoire ou aux droits, mais plutôt à des enjeux sociaux, on observe une tendance totalement différente. La couverture des événements de Val-d'Or en est un bel exemple. Ici, ce ne sont pas les biais défavorables aux autochtones qui influencent le traitement, mais plutôt ceux liés à l'enjeu des « femmes victimes d'abus de la part de policiers ». Ce thème récolte, de toute évidence, une certaine sympathie dans l'opinion publique et, par le fait même, par les journalistes qui couvrent le dossier.

³² Trudel, P. (2004). Médias et autochtones : pour une information équilibrée et dépourvue de préjugés. *Bulletin d'histoire politique*. 12 (3), p. 145-167.

3. LES RELATIONS ENTRE LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LES MÉDIAS : DES PONTS À CONSTRUIRE

En plus d'observer le traitement journalistique des enjeux autochtones, mon travail m'amène aussi à examiner les relations entre les médias et les communautés, particulièrement les élus et représentants des conseils de Premières Nations. Mon principal constat, au terme de plusieurs années d'expérience, est l'existence d'un énorme fossé entre les attentes des uns et celles des autres.

Les attentes des médias non-Autochtones VS celles des communautés

L'initiative d'une journée de sensibilisation aux réalités des Premières Nations que nous avons tenue à la Société Radio-Canada en 2010 a germé d'un croisement de regards, celui des Premières Nations et celui des journalistes, sur la couverture de la question autochtone au Québec. L'objectif était de fournir aux participants des documents et des renseignements visant à les aider dans leurs tâches et à les familiariser davantage avec le milieu autochtone. La session a non seulement permis de transmettre de l'information, mais a aussi permis d'amorcer un dialogue entre représentants des médias et ceux des Premières Nations. Cet échange s'est avéré très révélateur et formateur, pour toutes les personnes présentes.

Il a notamment mis en évidence ce fossé qui existe entre les attentes des uns vis-à-vis des autres. L'un aspire à ce que la couverture médiatique à l'endroit des Premières Nations soit davantage conforme à leurs réalités ; l'autre, à ce que l'accès à l'information soit simplifié. Ce constat en sous-tend un autre, que je perçois aussi dans le cadre de mes mandats avec mes clients autochtones : la méconnaissance, chez les Autochtones de l'univers journalistique et de ses mécanismes. Le biais de la méconnaissance est donc des deux côtés.

Cette journée de sensibilisation à l'existence des Premières Nations se voulait une première d'une série de rencontres avec différents médias au Québec. Malheureusement, ce fut, à ma connaissance, la seule et unique session. Je ne sais pas si cette journée a eu une influence sur les actions qui ont été prises ultérieurement par la Société d'État, mais on peut constater que Radio-Canada a multiplié les initiatives visant à accorder plus de place aux questions autochtones. Il y a eu une entente pour intégrer des jeunes Innus comme stagiaires, le déploiement d'une programmation s'adressant aux Autochtones du Nord (CBC North) et même un jeu déployé dans la zone jeunesse de Radio-Canada.ca (Tshakapesh), visant à faire connaître la culture innue aux jeunes de partout au pays.

J'ai aussi pu remarquer une évidente évolution du traitement journalistique, tant au niveau quantitatif qu'au niveau du ton des reportages.

Plus récemment, il faut souligner la création de la plateforme Espace autochtone de Radio-Canada, présentée comme site « pour dévoiler, expliquer et comprendre les réalités autochtones. Un site inclusif où Autochtones et non-Autochtones peuvent s'informer, s'exprimer et débattre »³³. Ce site est impressionnant en termes d'information que l'on y retrouve. De plus, il

³³ https://www.facebook.com/pg/espacesautochtones/about/?ref=page_internal

y a de nombreux éléments d'information et de sensibilisation. On y retrouve même une émission disponible en baladodiffusion : ICI Espace Autochtone.

La création de ce site a certainement contribué à augmenter de manière importante la diffusion de reportage à propos des Autochtones sur le Web. À noter aussi que le ton des reportages est très largement neutre ou positif. Les biais négatifs abordés plus tôt ne sont que très peu présents. Par contre, je ne suis pas sûr que cette plateforme rejoint des groupes cibles qui ne sont pas déjà intéressés par les enjeux autochtones. J'ai aussi l'impression que, depuis le lancement de cet Espace, on retrouve moins de reportages dans les bulletins de nouvelles à la télé et à la radio. Comme un ami journaliste à Radio-Canada m'a récemment affirmé : on a peut-être créé une « réserve médiatique autochtone ».

À noter que les efforts déployés par Radio-Canada répondent notamment à l'un des appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation³⁴ :

« 84. Nous demandons au gouvernement fédéral de rétablir puis d'augmenter le financement accordé à Radio-Canada/CBC afin de permettre au diffuseur public national du Canada d'appuyer la réconciliation et de refléter adéquatement la diversité des cultures, des langues et des points de vue des peuples autochtones; plus particulièrement, nous demandons ce qui suit :

- i. accroître la programmation liée aux Autochtones et voir à ce qu'il y ait des invités qui parlent des langues autochtones
- ii. accroître l'accès équitable pour les peuples autochtones à des emplois, à des postes de direction et à des possibilités de perfectionnement professionnel au sein de l'organisation;
- iii. continuer d'offrir au public des bulletins de nouvelles et des ressources d'information en ligne qui sont consacrés aux questions d'intérêt pour les peuples autochtones et tous les Canadiens, y compris en ce qui touche l'histoire et les séquelles des pensionnats ainsi que le processus de réconciliation. »

L'apport des médias et des journalistes autochtones

Le Cégep de Jonquière offre un cheminement exclusivement dédié aux étudiants d'origine autochtone qui souhaitent travailler en journalisme. Lors de l'annonce de ce programme, en novembre 2017, la coordonnatrice du programme, Michèle Gagnon, a expliqué l'idée derrière l'initiative : « Il y a un manque de journalistes formés qui proviennent de communautés autochtones et plusieurs études démontrent que leur visibilité dans les médias ne correspond pas à leur poids démographique »³⁵.

Il faut saluer la contribution du Conseil en éducation des Premières Nations et du Collège Kiuna (institution postsecondaire des Premières Nations) qui ont permis la création de ce programme. Ce sont aussi ces deux organisations autochtones qui sont à l'origine d'un programme de stages professionnels pour les Autochtones à Radio-Canada.

³⁴ Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR):
<http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/index.php?p=891>

³⁵ Maltais, P-A. (2017). Une cohorte de journalistes autochtones. Le Journal de Québec. Repéré à <http://www.journaldequebec.com/2017/11/16/une-cohorte-de-journalistes-autochtones>

Ces deux initiatives auront très certainement pour effet de contribuer à faire augmenter le nombre d'Autochtones au sein de la profession journalistique, ce qui aura aussi pour effet d'accroître la quantité et la qualité de la couverture médiatique des enjeux autochtones.

On peut s'attendre à ce que plusieurs des diplômés autochtones en journalisme rejoignent un média autochtone, ce qui est une excellente nouvelle pour la vie démocratique dans les communautés. Dans le cadre de mon travail, j'ai constaté à quel point certains médias autochtones sont importants, non seulement pour la diffusion de l'information dans les communautés concernées, mais aussi en assumant le rôle d'un des maillons de la démocratie dans ces communautés. Je pense notamment aux imprimés comme *The Eastern Door*, à Kahnawake, et *The Nation*, en Eeyou Istchee, qui ont des équipes de journalistes très professionnelles et très aguerries. Plusieurs radios communautaires qui couvrent l'actualité ont aussi un rôle fondamental. Je pense notamment à la SOCAM pour les communautés Atikamekw et Innues.

Il y a aussi, évidemment, le Réseau de télévision des peuples autochtones (APTN) qui contribue de manière exceptionnelle, surtout dans la population anglophone, à offrir une offre médiatique autochtone intéressante et de qualité. L'un des atouts d'APTN est le fait qu'il ne s'agit pas d'une chaîne exclusive pour les Autochtones, qui n'en constitue d'ailleurs pas le seul auditoire. Sans avoir vu de statistiques à ce sujet, je sais par expérience que de nombreux Canadiens non-Autochtones regardent cette chaîne à l'occasion.

Si on veut continuer d'améliorer la couverture médiatique des Autochtones au Québec, il faut aussi souhaiter que parmi ces étudiants, quelques-uns aillent rejoindre des médias québécois. Il est certain que l'ajout d'un Autochtone dans la salle de rédaction ajoute un facteur favorable lorsque vient le temps de couvrir un enjeu autochtone. On le voit depuis longtemps à Radio-Canada et CBC. On le voit aussi depuis quelques temps à *La Presse* ainsi qu'au réseau TVA.

Les initiatives visant à augmenter le nombre de journalistes autochtones ont beaucoup augmenté au cours des dernières années. Il y a notamment des bourses d'études, comme celle de la Fondation pour le journalisme canadien et celle de la CBC. Il y a aussi des projets innovants comme la création d'une plateforme Web pour aider à former les Autochtones canadiens en journalisme. Le site dibaajimo.com, créé par Journalisme pour les droits humains, est une plateforme d'apprentissage numérique gratuite permettant aux Autochtones de partout au Canada d'acquérir des compétences en journalisme. Le communiqué de presse diffusé lors du lancement de cette plateforme, expliquant que l'un des objectifs est de s'attaquer au problème relatif au fait que les « reportages sur les Autochtones dans les médias canadiens sont souvent erronés, négatifs et rarement livrés par des journalistes autochtones »³⁶.

En plus de l'embauche d'Autochtones, je sais que des médias offrent aussi parfois des formations en sensibilisation des réalités autochtones à leurs employés, ce qui est une bonne chose non seulement pour les Autochtones, mais aussi pour l'ensemble de la société.

³⁶ <https://www.accenture.com/ca-fr/company-news-release-journalist-human-rights>

Le rôle des consultants et des firmes de communication

À titre de professionnel des relations publiques, je ne peux évidemment aborder l'enjeu des relations entre les Autochtones et les médias sans toucher à la question des consultants en communication.

Bien que la situation se soit beaucoup améliorée, les consultants qui travaillent pour les organisations autochtones ont souvent eu mauvaise presse (sans jeu de mots) auprès du gouvernement et des médias. Encore aujourd'hui, il arrive que des fonctionnaires ou des journalistes questionnent l'opportunité pour les organisations autochtones de recourir à des consultants en communication. Il existe en effet une perception négative à l'effet que les consultants (surtout les non-Autochtones) manipulent les porte-parole autochtones. Cette perception repose peut-être sur un préjugé paternaliste à l'endroit des leaders autochtones.

Un de mes clients, Chef d'une communauté, s'est déjà fait appeler par un employé d'un ministre pour lui demander si la citation apparaissant sur un communiqué de presse était bien de lui ou s'il ne s'agissait pas plutôt d'une création – probablement trop forte à son goût) – de son consultant en communication, sous-entendant que ce dernier l'avait peut-être manipulé.

Tel que mentionné en introduction, c'est le désir d'aider les communautés autochtones à améliorer leurs relations avec leurs voisins non-Autochtones qui m'a amené à offrir mes services comme consultant. Ce n'est toutefois qu'après de nombreux mandats que j'ai réalisé que mon travail était en réalité des relations publiques. C'est aussi en étant sur le terrain que j'ai réalisé à quel point les organisations autochtones ont un sérieux manque de ressources en communication et en relations publiques.

Quand j'ai commencé, il y a 15 ans, il y avait très peu d'organisations autochtones possédant un conseiller en communication. Face aux gouvernements, face aux médias et confrontés à de multiples parties prenantes, les conseils des Premières Nations étaient particulièrement - et étonnamment - dépourvus. Ces organisations sont pourtant des « gouvernements » qui, théoriquement, jouissent de relations dites « de Nation à Nation » avec les autres paliers de gouvernement. Je ne connais pas de gouvernements capables de bien fonctionner sans un bon service de communication. C'est fondamental et essentiel. Or, les gouvernements de Premières Nations en sont souvent dépourvus.

C'est la raison pour laquelle, à mon avis, les consultants en communication sont utiles et pertinents. Ils aident notamment les gouvernements des Premières Nations à élaborer des stratégies de communication qui vont bien au-delà de la rédaction de communiqués de presse. « Les relations publiques consistent en la gestion des relations entre une organisation et ses divers publics par l'entremise de la communication, afin d'atteindre une compréhension mutuelle, de réaliser les objectifs organisationnels et de servir l'intérêt public.»³⁷ J'aime beaucoup cette définition des relations publiques puisqu'elle décrit bien le travail que je fais pour les organisations autochtones, surtout pour les gouvernements de Premières Nations. Mon rôle n'est pas seulement exécutif et n'a pas pour seul intérêt celui du Chef et des élus du Conseil. Le rôle de

³⁷ Flynn, Gregory et Valin, 2008, cité par la Société canadienne des relations publiques. Repéré à <http://scrp.ca/aboutus/mission.aspx>

consultant en communication que je préconise est celui de « conseiller de confiance » qui place l'intérêt public au centre de son travail.

Dans le cas des communautés autochtones, l'intérêt public peut être perçu comme double et n'est pas toujours simple à servir. Il y a, d'une part, la population de la communauté, les membres appartenant à une nation autochtone distincte. Et d'autre part, il y a la société québécoise ou canadienne. Il s'agit de deux publics évidemment très différents, dont l'intérêt n'est pas toujours le même. Il existe toutefois très rarement des intérêts opposés. Dans tous les cas, je suis d'avis que la transparence sert l'intérêt public de tous et chacun.

Autant que possible, je recommande à mes clients de créer un poste à temps plein aux communications, car je crois que cette fonction est indispensable pour toutes les organisations politiques autochtones – comme pour toute organisation, quelles qu'elles soient. Ce n'est cependant pas toujours possible en raison du manque de ressources financières. La difficulté à recruter des candidats qualifiés est aussi un autre obstacle. Je crois donc qu'il serait opportun pour les gouvernements de reconnaître la nécessité d'appuyer les Conseils dans le développement de ressources compétentes en communication. C'est même dans leur propre intérêt, selon moi, car des dirigeants bien entourés en matière de communication peuvent souvent être plus efficaces en matière de relations gouvernementales, et ainsi favoriser l'établissement de meilleures relations.

Certains médias ne voient pas non plus d'un bon œil l'implication de consultants en communication. En effet, nous sommes perçus par certains comme des intermédiaires qui filtrent l'information ou qui manipulent nos clients. Il y a quelques années, un journaliste d'un média régional qui publie un article à propos d'une sortie médiatique d'un client écrit : « dans un communiqué émis par une firme de communication de Montréal... ». Quel peut être l'intérêt d'indiquer d'où est parti le communiqué, sinon d'induire un préjugé négatif dans l'opinion du lecteur de cette région ? C'est, selon moi, ne pas comprendre le travail que l'on fait. C'est aussi très réducteur pour le client, celui qui dicte le contenu du communiqué et qui en est l'unique responsable.

J'ai aussi appris à mes dépens que même l'ombudsman de Radio-Canada ne comprend pas mon rôle. En 2015, alors que le Conseil de la communauté atikamekw d'Opitciwan est en pleine négociation avec le gouvernement du Québec pour le financement de son service de police, Radio-Canada diffuse un reportage à saveur sensationnaliste, avec l'usage d'un témoignage « choc » d'un policier dont l'identité est masquée à l'écran. Ce reportage choque mon client qui tente depuis plusieurs années de faire reconnaître le sous-financement chronique de son service de sécurité publique. Plusieurs études, avant et après de reportage, vont lui donner raison. La communauté vient d'ailleurs de signer une entente avec les deux paliers de gouvernements qui contient une augmentation du financement à hauteur des besoins. Ce sujet a d'ailleurs fait l'objet d'un excellent témoignage à cette Commission par l'APNQL et des représentants des corps de polices autochtones. Dans l'intérêt de mon client, j'ai fait des démarches auprès de l'ombudsman de Radio-Canada. Celui-ci n'a pas communiqué avec le Conseil. Il n'y a pas eu de rencontre ni de conversation avec le Chef de la communauté ou le directeur de police. L'ombudsman a plutôt profité de ma démarche pour critiquer le travail des professionnels des relations publiques dans un texte intitulé « les journalistes n'ont pas à servir les stratégies de communication » publié sur le site Web d'ICI Radio-Canada.

Je ne critique pas le travail de l'ombudsman. Le titre de son texte est provocateur, mais le texte est plutôt objectif et dénote une analyse rigoureuse des événements. Je suis même plutôt d'accord avec ce qu'il écrit et j'assume une grande part de responsabilité. Mon but ici est de relever qu'en conclusion de son texte, l'ombudsman reconnaît qu'il y a une méconnaissance générale dans le travail des consultants en communication. Il écrit : « relationnistes et journalistes peuvent certainement entretenir des relations professionnelles cordiales, c'est d'ailleurs préférable et le cas la plupart du temps. Cela dit, les uns et les autres ne doivent pas perdre de vue qu'ils ne poursuivent pas ni ne servent les mêmes intérêts, même s'il peut arriver parfois que ceux-ci concordent. La reconnaissance de cette réalité, la compréhension des motivations et du rôle de chacun permettent d'éviter les attentes irréalistes de part et d'autre »³⁸. Il confirme ainsi que l'existence du fossé des attentes existe de manière générale, à l'égard de tout sujet traité par les journalistes. J'aurais aimé qu'il franchisse un pas de plus et qu'il reconnaisse que ce fossé est encore plus grand lorsqu'il s'agit d'un dossier qui concerne une communauté autochtone.

Depuis cet épisode, j'accorde une plus grande attention à l'importance de faire connaître les attentes des uns envers les autres. Pas seulement celles des Autochtones auprès des médias, mais aussi celles des journalistes auprès des représentants autochtones.

Je perçois ainsi mon travail comme étant utile non seulement pour nos clients, mais aussi pour les médias. Je me considère d'ailleurs comme un ingénieur de relations, qui construit des ponts entre les communautés. Dans un texte paru récemment dans *Infopresse*, j'écrivais que « les Autochtones ne sont pas des parties prenantes »³⁹. Mon propos visait les professionnels des communications, ceux des relations publiques en particulier. J'expliquais que les Autochtones ne peuvent pas être traités comme d'autres groupes de la société, mais que l'on doit leur accorder un statut vraiment particulier. La même chose est aussi vraie pour les journalistes. On ne peut pas couvrir un événement se produisant au Nunavik de la même façon que le même événement ayant lieu à Laval, par exemple. L'approche à l'égard des premiers peuples doit être catégoriquement distincte. Il y a des évidences qui sautent aux yeux : les différences culturelles, notamment des langues, des valeurs et des coutumes qui leur sont propres, etc. « Mais, il y a aussi beaucoup d'autres raisons qui justifient l'adoption d'une démarche distincte. Ces raisons, bien qu'ayant un impact sur les stratégies de relations publiques, ne relèvent pas des sciences de la communication directement. Ce sont, par exemple, le statut légal particulier des Premières Nations en raison de la *Loi sur les Indiens*, de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* et de la jurisprudence de la Cour suprême. S'ajoutent aussi bien d'autres éléments qui ne sont pas de nature juridique, mais qui relèvent de ce qu'on pourrait classer sous le concept de l'anthropologie. D'aucuns ajouteront qu'il existe aussi un environnement psychologique tout aussi distinct du reste de la population. »⁴⁰

³⁸ <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/revision-des-plaintes/2015/police-a-obedjiwan-les-journalistes-n-ont-pas-a-servir-les-strategies-de-communication-plateformes-d-ici-radio-canada/>

³⁹ Cardinal, E. (2017). Les autochtones ne sont pas des parties prenantes. *Infopresse*. Repéré à <http://www.infopresse.com/opinion/eric-cardinal/2017/10/30/les-autochtones-ne-sont-pas-des-parties-prenantes>

⁴⁰ Idem

4. LES AUTOCHTONES ET LES MÉDIAS ÉLECTRONIQUES : LE PHÉNOMÈNE FACEBOOK

Les médias électroniques n'étaient pas au cœur du sujet que je devais aborder avec la Commission, mais il est impossible de parler de la relation entre les médias et les Autochtones sans aborder Facebook. C'est bien connu ; ce réseau social est un phénomène de communication largement répandu dans la population, sur toute la planète, et particulièrement chez les jeunes. Or, dans les communautés autochtones, j'oserais affirmer que ce phénomène est encore plus important.

Facebook est devenu, et de loin, le moyen de communication le plus important et le plus influent dans les communautés Inuits et de Premières Nations. Quand il est bien employé, il peut être un moyen extraordinaire de dissémination de l'information. Un exemple : un client, Chef d'une communauté de Première Nation, doit prendre la parole dans le cadre d'une assemblée publique tenue dans sa communauté. Mon équipe et moi avons préparé les notes d'allocution, avons aidé notre client à publiciser l'événement, nous avons invité les médias et préparé le communiqué de presse. Bref, nous croyions avoir bien fait notre travail lorsque le Chef s'est amené dans la salle dans laquelle il devait prononcer son allocution environ 15 minutes avant l'heure prévue. À notre grand étonnement, la salle, pouvant accueillir environ 200 personnes, était toutefois presque vide. La surprise a rapidement fait place à la panique. On se demandait même si nous ne devions retarder l'allocution à plus tard ou au lendemain. Constatant notre désarroi, un membre de la communauté qui nous accompagnait nous demande : « vous voulez qu'il y ait plus de monde ? ». Il sort alors son téléphone cellulaire et pianote sur l'écran. On lui demande ce qu'il fait. Il nous répond qu'il publie un message sur la page Facebook de la communauté. En à peine 10 minutes, la salle s'était remplie ! Lorsque le Chef a prononcé son allocution, il y avait même des gens debout, toutes les chaises ayant été occupées.

Cet épisode a été révélateur pour moi et, depuis, je priorise toujours l'utilisation de Facebook pour des stratégies de communication visant à informer les membres de la communauté. Je constate que d'autres organisations devraient aussi en tenir compte. Je pense principalement au gouvernement, aux différents ministères et aux sociétés d'État.

Étant justement question de l'État, il ne faut pas sous-estimer son rôle et ses responsabilités à l'égard des médias et des Autochtones.

5. LE RÔLE ET LES RESPONSABILITÉS DE L'ÉTAT : L'INFLUENCE DE L'OPINION PUBLIQUE

Quand il est question des Autochtones, le rôle de l'État peut être assez complexe. Il doit en effet assumer un rôle qui peut sembler paradoxal, voire impossible, c'est-à-dire d'assurer le développement de l'autonomie des communautés tout en protégeant ce qu'on pourrait qualifier d'intégralité du système étatique, que ce soit au plan sociologique, organisationnel ou juridique.

Ce rôle sera de plus en plus complexe dans la mesure où les peuples autochtones assument davantage d'autonomie et qu'ils acquièrent les ressources pour le développement de leur propre gouvernance. À l'égard du travail des médias, le rôle de l'État est surtout guidé par l'impact de l'image dans l'opinion publique.

Le rôle de l'État sur l'image des Autochtones dans l'opinion publique

La semaine dernière, de jeunes hockeyeurs autochtones ont été victimes d'insultes à caractère raciste. Des médias ont rapporté que des hockeyeurs âgés de 13 et 14 ans se seraient fait traiter de « sauvages » par au moins un entraîneur et une poignée de spectateurs. Des joueurs des équipes adverses auraient également imité un « cri de guerre » stéréotypé sur la glace. Invité à commenter cet incident, le Grand Chef de la Nation huronne-wendat, Konrad Sioui, a dit ne pas être surpris. « On ne peut pas donner ce qu'on n'a pas reçu. Puis quand on n'a rien reçu en matière [...] des Premières Nations ou qu'on n'a entendu rien que des stéréotypes, bien plutôt que d'applaudir des jeunes qui vont être excellents, qui vont peut-être gagner une partie, on va commencer à les mépriser puis les traiter comme ça ne devrait pas »⁴¹, a-t-il déclaré.

En ce qui concerne la méconnaissance, on peut certes pointer du doigt le système d'éducation. Par contre, pour ce qui est des stéréotypes et préjugés, on peut aussi penser que les médias en sont en partie responsables. Il ne fait pas de doute que les médias peuvent influencer l'opinion publique et, surtout, renforcer les préjugés qui sont déjà présents dans la population, comme c'est le cas pour les Autochtones. Dans les deux cas, il y a une certaine responsabilité qui incombe au gouvernement.

En réaction à l'incident des jeunes hockeyeurs, le ministre responsable des Affaires autochtones au Québec, Geoffrey Kelley, a tweeté : « Toute forme de racisme dans notre société est inacceptable. Le gouvernement du Québec dénonce fermement ces événements. Nous avons adopté de nombreuses mesures pour tenter d'enrayer les préjugés qui persistent à l'égard des Autochtones et nous continuerons ce travail ».

Avec tout le respect que j'ai pour le ministre Kelley, ma réaction première à ce tweet a été de questionner « quelles mesures » ? Il y a plusieurs mesures visant à contrer le racisme de manière générale, la plupart sous la responsabilité du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. En ce qui concerne les Autochtones, je n'ai pas encore vu beaucoup de mesures concrètes. Elles sont pourtant demandées et attendues par les organisations autochtones et

⁴¹ Gagné, L. (2018). Autochtones insultés : l'ignorance et la banalisation du racisme montrées du doigt. *ICI Radio-Canada.ca*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/a-la-une/document/nouvelles/article/1104470/joueurs-hockey-autochtones-insultes-racistes-reactions-konrad-sioui-ignorance-banalisation>

autres intervenants concernés. En 2011, la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC), ainsi que l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations, s'associaient à l'APNQL pour tenir un colloque sur le racisme envers les Autochtones. Aux termes de deux jours d'échanges et de réflexions, les participants ont adopté une déclaration demandant au gouvernement du Québec d'adopter une politique visant à contrer le racisme envers les Autochtones. Cette politique se fait toujours attendre, tout comme la production d'études sur la discrimination raciale vécue par les Autochtones. « Faire la lumière sur la vérité et mieux éduquer les Québécois sur ces vérités sont des premières étapes importantes de l'élaboration de solutions », écrit la Table de concertation contre le racisme systémique⁴².

Dans l'univers médiatique, comme dans le monde politique, il existe selon moi un racisme systémique qui ne peut être combattu sans une responsabilisation accrue de l'État. Comme le souligne l'anthropologue Pierre LePage depuis déjà plusieurs années : « les Autochtones se distinguent de la plupart des groupes victimes de discrimination en ce qu'ils constituent des sociétés organisées qui luttent pour leur survie et celle de leurs institutions. Ce sont des peuples avec des traditions, une culture, des institutions propres. Cette nature collective de la discrimination dont ils sont victimes leur est spécifique. Pourtant, on en tient très peu compte. »⁴³

Dans le but de lutter contre ce racisme systémique présent dans les médias, je crois que le gouvernement devrait adopter un plan d'action pour contrer le racisme et la discrimination à l'égard des Autochtones, comme le demandent de nombreux groupes depuis au moins le colloque de 2011. Cela me semble être une évidence. Ce plan d'action, conçu et élaboré avec les organisations autochtones et en collaboration avec d'autres groupes de la société civile intéressés par cette question, devrait inclure un chapitre sur le rôle des médias.

De façon plus concrète, je crois que le gouvernement devrait offrir son appui au Conseil de presse, à la Fédération professionnelle des journalistes, ainsi qu'aux médias eux-mêmes, afin de soutenir des initiatives porteuses de changements positifs.

Comblent l'invisible

Un autre problème que je constate n'est pas lié à ce que l'on retrouve dans les médias, mais plutôt à ce que l'on n'y retrouve pas, justement. Richard Desjardins a produit, il y a déjà quelques années, un magnifique film dans lequel il raconte l'histoire de la Nation Anishnabe du Québec et dénonce ses conditions de vie. Ce film s'intitule « Le peuple invisible ». Ce titre est conforme à une triste réalité qui constitue peut-être l'un des principaux facteurs influençant l'opinion négative à l'égard des Autochtones. De façon générale, les Autochtones sont peu présents dans les médias, tout comme dans plusieurs autres secteurs d'activités. Cette situation a pour effet de ne pas permettre aux citoyens québécois d'avoir une vision fidèle de la réalité des Premières Nations et des Inuits.

Prenez l'exemple de la communauté anishnabe de Lac-Simon. On m'a confié qu'une étudiante allochtone qui mène présentement une recherche sur les Anishnabeg s'est fait questionner chez elle sur le risque qu'elle prenait de se rendre dans cette communauté pour faire des entrevues. « C'est dangereux à Lac-Simon », s'est-elle fait dire. La Vice-Chef du Conseil, Pamela Papatie, me

⁴² <http://www.racismesystemique.org/>

⁴³ Dossier : Ensemble contre le racisme (2001). *Relations*, no 672. Repéré à <http://cjf.qc.ca/revue-relations/publication/article/les-autochtones-lombre-du-mepris/>

confirme qu'il s'agit d'une perception largement répandue dans l'opinion publique. « C'est l'image que la population du Québec a de chez nous. Nous vivons avec cette image qu'ont certaines personnes », m'a-t-elle confié, ajoutant qu'elle « aimerait briser ce mur, entre Val-d'Or et Lac-Simon ». ⁴⁴

Cette image est évidemment une conséquence de la nature des reportages qui ont été diffusés depuis quelques années. Il y a bien sûr la crise des femmes autochtones de Val-d'Or. Il y a eu le décès en fonction d'un policier, tué par un membre de la communauté. Il y a eu des reportages sur des abus sexuels. Et, plus récemment, les médias ont donné beaucoup d'importance à une citation-choc de la Chef Adrienne Jérôme qui, commentant les possibles impacts de la légalisation de la marijuana, déclarait que « ça va être Val-Dope ».

Mais l'image négative de la communauté de Lac-Simon n'est pas liée seulement à ce que l'on retrouve dans les médias, mais aussi ce que l'on ne retrouve pas. Il est rare en effet que le public québécois ait accès à de l'information de nature positive à l'égard des Anishnabeg. Même chose pour les autres communautés. Je pense particulièrement à Kahnawake, dont la réputation est plutôt malmenée par l'image de criminalité qui monopolise la couverture médiatique de cette communauté Mohawk. Je pense aussi au Nunavik qui fait régulièrement les manchettes pour ses problèmes de violence et ses multiples problèmes sociaux.

L'image « distorsionnée » de ces communautés dans l'opinion publique n'est pas tant la faute des journalistes, que du fait que les Québécois n'ont pas accès à l'ensemble du portrait. Les beaux côtés de ces communautés, les belles histoires, se retrouvent pour ainsi dire du *côté sombre de la lune*.

La principale raison qui explique cette situation tient à la nature même des médias d'information. Que ce soit pour les Autochtones comme pour d'autres sujets, les médias sont d'abord intéressés par des sujets qui vont retenir l'attention de leurs publics. Les belles histoires ne font souvent pas de bonnes nouvelles. C'est vrai de manière générale, mais c'est encore plus présent au niveau autochtone.

L'un de mes amis qui travaille pour une importante émission d'affaires publiques m'a confié qu'il est très difficile d'amener une question autochtone comme sujet. On lui a expliqué, statistiques à l'appui, que lorsqu'il est question des Autochtones durant l'émission, de nombreux téléspectateurs changent de station. Ça ne m'a pas vraiment surpris. Les Autochtones, de façon générale, ne représentent pas un sujet intéressant pour un grand nombre de Québécois.

On ne peut donc pas attendre que ce phénomène change de lui-même. Je suis plutôt convaincu que le gouvernement doit agir à ce niveau et utiliser ses ressources pour influencer davantage un traitement médiatique plus positif.

⁴⁴ Propos recueillis dans un échange personnel.

6. ENJEUX ET PISTES DE SOLUTIONS

En créant la Commission, le gouvernement souhaitait « identifier les causes sous-jacentes à toute forme de violence, de discrimination systémique et de traitements différents qui pourraient exister à l'égard des Autochtones dans le cadre de la dispensation de certains services publics au Québec ». Or, selon moi, tel que présenté ci-dessus, l'une des causes sous-jacentes à la discrimination envers les Autochtones est l'influence des médias.

Je suis persuadé que, pour s'attaquer au racisme systémique dont sont victimes les peuples autochtones, il faut tenir compte de l'influence des médias.

Parmi les pistes de solution envisageables, le gouvernement pourrait :

- adopter une stratégie de communication visant à accroître, en quantité et en qualité, la représentation positive des Autochtones dans les médias ;
- appuyer davantage les initiatives visant la formation des Autochtones en journalisme ;
- encourager et soutenir les programmes de sensibilisation des journalistes québécois à la culture et aux réalités des peuples autochtones ;
- adopter une politique de lutte au racisme envers les peuples autochtones, comprenant des mesures concernant l'influence des médias ;
- mener ou financer des études permettant de documenter davantage l'impact des médias ;
- soutenir davantage les médias autochtones ;
- appuyer et soutenir le Conseil de presse du Québec afin qu'il puisse davantage jouer un rôle en matière de traitement médiatique des Autochtones ;
- créer un poste d'ombudsman dont le mandat comprendrait la surveillance du traitement médiatique des Autochtones.

Il faut aussi se préoccuper de la présence des Autochtones dans les médias de manière plus large, sous toutes ses formes. Ce n'est donc pas seulement de l'image des Autochtones véhiculées dans les nouvelles dont il faut s'inquiéter, mais aussi celle véhiculée (ou l'absence) dans les différentes émissions de télé ou de radio. On le voit ; l'embauche de Natasha Kanape Fontaine pour interpréter une Autochtone dans l'émission Unité 9 fait réfléchir sur la quasi-absence des Autochtones à la télé québécoise. Avant l'arrivée d'Eyota Standing Bear dans l'univers d'Unité 9, on pouvait dire que les Autochtones étaient totalement invisibles aux yeux des téléspectateurs québécois. « J'espère qu'avec Eyota, l'industrie de la télévision pourra réfléchir à la diversité culturelle », déclarait récemment Mme Kanape Fontaine à Radio-Canada⁴⁵. Un coup de pouce de l'État serait peut-être souhaitable, tel qu'un crédit d'impôt aux producteurs qui embauchent des acteurs autochtones permettant de véhiculer une image réaliste ou plus positive des premiers peuples dans l'opinion publique.

Plus globalement, il me semble qu'il relève de la responsabilité du gouvernement de se soucier de l'opinion publique à l'égard des Autochtones et de déployer les efforts nécessaires afin de contrecarrer les préjugés et la discrimination qui perdurent. Cette mission peut prendre

⁴⁵ Niosj, L. (2017). Natasha Kanapé à Unité 9 : « J'espère que l'industrie réfléchira à la diversité culturelle ». *ICI.Radio-Canada.ca*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1070245/autochtone-personnage-unite-9-television-natasha-kanape-fontaine>

différentes formes. Pour qu'elle soit menée de façon efficace et pertinente, il y aurait lieu de dépolitiser le rôle de l'État envers les peuples autochtones. Si l'on veut créer de véritables relations « de Nation à Nation », je suis convaincu que ces relations doivent fondamentalement relever de l'Assemblée nationale, plutôt que d'un ministre.

La motion adoptée par l'Assemblée nationale en 1985 proposait de créer « un forum parlementaire permanent permettant aux Autochtones de faire connaître leurs droits, leurs aspirations et leurs besoins »⁴⁶. Ce forum n'a jamais été créé. Or, l'idée demeure toujours pertinente, voire plus que jamais si l'on veut réellement concrétiser la réconciliation et créer des relations de Nation à Nation. Ce forum pourrait bénéficier d'un secrétariat ayant le mandat de travailler à la réconciliation et au rapprochement, d'une manière distincte du gouvernement. Ce secrétariat, indépendant du gouvernement, devrait aussi se voir confier le mandat de coordonner la négociation et la mise en œuvre des ententes, dont celles portant sur les revendications territoriales.

Pour ce faire, l'Assemblée nationale devrait, à l'instar du Parlement canadien tout récemment, endosser officiellement la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones et adopter une loi visant à ce que toutes les lois et tous les règlements respectent cet instrument de droit international. Cette loi pourrait réaffirmer le statut de nation des peuples autochtones et reconnaître officiellement leur autonomie gouvernementale. Car, comme plusieurs autres intervenants à cette Commission, je crois aussi que l'avenir des peuples autochtones passe par l'autonomie gouvernementale. Pour que celle-ci puisse se concrétiser, les communautés auront besoin des ressources appropriées, dont des services de communications efficaces.

7. CONCLUSION

Je tiens à remercier la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics de m'avoir invité à témoigner. C'est avec humilité que je sou mets ce document de soutien à mon témoignage, à travers lequel j'ai tenté de faire bénéficier la Commission de mon expérience des 20 dernières années, particulièrement à l'égard du traitement médiatique des Autochtones.

Mon propos peut sembler très sombre, car il met surtout en lumière les éléments qui me semblent important de corriger. Le contexte médiatique et le traitement réservé aux Autochtones sont toutefois loin d'être catastrophiques. Il est même nettement meilleur que lorsque j'ai débuté ma carrière et il s'améliore d'année en année. Je suis donc optimiste face à l'avenir.

Je sais que le mandat de la Commission est pertinent et, déjà, je peux affirmer qu'elle fait œuvre utile pour la société. J'espère donc sincèrement que le rapport qui sera produit, ainsi que les recommandations qui y seront formulées, seront retenus et appliqués par nos décideurs publics.

⁴⁶ Journal des débats de l'Assemblée nationale. 32e législature, 5e session. 19 mars 1985. – Vol. 28, no. 38. Repéré à <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/32-5/journal-debats/19850319/122565.html>

MÉDIAGRAPHIE

Affaires indiennes et du Nord Canada. (2005). *Portrait : Opinion publique sur les questions qui concernent les Autochtones et le Nord*. Ottawa, Canada : Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada.

Aubin, F. (2012). Communautés autochtones et médias : Des attentes diversifiées. *Recherches amérindiennes au Québec*. 42(1), p. 15-22.

Bombardier, D. (2016). Jusqu'à quand des réserves au Canada? *Le Journal de Montréal*. P. 37.

Cardinal, E. (2017). Les autochtones ne sont pas des parties prenantes. *Infopresse*. Repéré à <http://www.infopresse.com/opinion/eric-cardinal/2017/10/30/les-autochtones-ne-sont-pas-des-parties-prenantes>

Carignan, M. (2012). L'état de l'information locale, régionale et nationale au Québec : Le point de vue des Premières Nations. *Recherches amérindiennes au Québec*, 42(1), 49–57.

Cree, M. Soop, E. Wheeler, B.Saganash, Emma et Beatty, Joan. (20??). Place des autochtones dans les nouvelles. *Habilo Médias*. Repéré à <http://habilomedias.ca/litt%C3%A9rature-num%C3%A9rique-et-%C3%A9ducation-aux-m%C3%A9dias/enjeux-des-m%C3%A9dias/diversit%C3%A9-et-m%C3%A9dias/autochtones/place-des-autochtones-dans-les-nouvelles>

Dossier : Ensemble contre le racisme (2001). *Relations*, no 672. Repéré à <http://cif.qc.ca/revue-relations/publication/article/les-autochtones-lombre-du-mepris/>

Dupuis, J (2015). Abus de la SQ: les femmes brisent le silence. *Radio-Canada, Émission Enquête*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/tele/enquete/2015-2016/episodes/360817/femmes-autochtones-surete-du-quebec-sq>

Flynn, Gregory et Valin, 2008, cité par la Société canadienne des relations publiques. Repéré à <http://scrp.ca/aboutus/mission.aspx>

Gagné, L. (2018). Autochtones insultés : l'ignorance et la banalisation du racisme montrées du doigt. *ICI Radio-Canada.ca*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/a-la-une/document/nouvelles/article/1104470/joueurs-hockey-autochtones-insultes-racistes-reactions-konrad-siou-i-ignorance-banalisation>

Graham, J. (2015). Les médias peuvent briser les stéréotypes autochtones, selon la juge McLachlin. *La Presse*. Repéré à <http://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/actualites-judiciaires/201510/16/01-4910700-les-medias-peuvent-briser-les-stereotypes-autochtones-selon-la-juge-mclachlin.php>

Gouvernement du Canada. Ministère de la Justice. Loi sur les Indiens. Repéré à <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-5/>

Hébert, M. (2018). Un dernier scandale avant les élections. *Le Journal de Montréal (Blogue)*. Repéré à <http://www.journaldequebec.com/2018/05/03/un-dernier-scandale-avant-les-elections>

Jiangeng Sun. (2016). Les pratiques des correspondants français en Chine : un journalisme d'immersion paradoxal », *Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo* [En ligne], Vol 5, n°1 – 2016.

Journal des débats de l'Assemblée nationale. 32^e législature, 5^e session. 19 mars 1985. – Vol. 28, no. 38. Repéré à <http://www.assnat.gc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/32-5/journal-debats/19850319/122565.html>

La presse canadienne. (2002). Entente territoriale en vue. *Le Soleil*, p. A10.

La presse canadienne. (2017). Les personnes handicapées et autochtones, « pratiquement invisibles » à la télé. *ICI.Radio-Canada.ca*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1045637/crtc-diversite-handicapes-autochtones-medias-television>

La presse canadienne. (2018). Sondage: les Québécois moins nombreux à avoir une bonne opinion des Autochtones. *La Presse*. Repéré à <http://www.lapresse.ca/actualites/national/201803/21/01-5158191-sondage-les-quebecois-moins-nombreux-a-avoir-une-bonne-opinion-des-autochtones.php>

Lepage, P. (dir.). (2009). *Mythes et réalités sur les peuples autochtones* (2^e éd.). Québec : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Loranger-Saindon, A. (2007). Médias, Innus et Allochtones - L'image des Premières Nations dans les journaux de la Côte-Nord et ses effets sur les rapports interethniques. *Mémoire pour l'obtention d'une maîtrise ès arts (M.A.)*, Québec : Université Laval.

Maltais, P-A. (2017). Une cohorte de journalistes autochtones. *Le Journal de Québec*. Repéré à <http://www.journaldequebec.com/2017/11/16/une-cohorte-de-journalistes-autochtones>

Martineau, R. (2009). What the phoque? *Le Journal de Montréal*, p. 6.

Martineau, R. (2017). Une belle gang d'hypocrites. *Le Journal de Montréal*. P. 6. Repéré à <http://www.journaldemontreal.com/2017/07/08/une-belle-gang-dhypocrites>

Michel, V. (2016). Réponse à Denise Bombardier. *FAQNW*. Repéré à <https://www.faq-gnw.org/news/reponse-a-denise-bombardier-2/>

Niosi, L. (2017). Natasha Kanapé à Unité 9 : « J'espère que l'industrie réfléchira à la diversité culturelle ». *ICI.Radio-Canada.ca*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1070245/autochtone-personnage-unite-9-television-natasha-kanape-fontaine>

Péloquin, T. (2002). Guy Chevette attendu de pied ferme à Sept-Îles. *La Presse*, p. A11.

Picard, G. (2017). Ça suffit, réplique à Richard Martineau. *Le Journal de Montréal*.

Picard, G. (2018). Le Chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador répond à Michel Hébert. *Le Journal de Québec (blogues Votre opinion)*. Repéré à <http://www.journaldequebec.com/2018/05/07/le-chef-de-lassemblee-des-premieres-nations-quebec-labrador-repond-a-michel-hebert>

Prévost, H. (2017). Programme de hockey annulé au Nunavik : Joé Juneau parle de « sabotage ». *ICI.Radio-Canada.ca*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1066402/sport-hockey-programme-nunavik-joe-juneau-annulation>

Proulx, G. « La république des vaches sacrées ». *Le Journal de Québec*. 14 septembre 2017, p. 16.

[s.a] (2016). Le poids médiatique des enjeux autochtones en forte hausse. *ICI.Radio-Canada.ca Ottawa-Gatineau*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/776186/autochtones-couverture-medias-exceptionnelle>

[s.a] (20??) Représentations courantes des autochtones. Habilo Médias. Repéré à <http://habilomedias.ca/diversite-medias/autochtones/representations-courantes-autochtones>

Trudel, P. (2004). Médias et autochtones : pour une information équilibrée et dépourvue de préjugés. *Bulletin d'histoire politique*. 12(3). P. 145-167.

Trudel, P. (2004). Médias et autochtones : pour une information équilibrée et dépourvue de préjugés. *Bulletin d'histoire politique*. 12 (3), p. 145-167.

Trudel, P. (2018). *Médias et autochtones : Pour une information équilibrée et dépourvue de préjugés*. Communication présentée à la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec. Repéré à https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_depotes_a_la_Commission/P-229.pdf

Trudel, P. Atencio-Gonzalez. (1998). Point de vue : les médias et les Micmacs. *Fédération professionnelle des journalistes du Québec*. 22(10). Repéré à <https://www.fpqj.org/point-de-vue-les-medias-et-les-micmacs/>

Vincent, S. Arcand, B. (1979). L'image de l'Amérindien dans les manuels scolaires du Québec. *Coll. Cultures amérindiennes, cahiers du Québec*, Montréal : Hurtubise HMH.